



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**
NOUVELLE-AQUITAINE

OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE
L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

EN NOUVELLE
-AQUITAINE



Analyse des installations en agriculture biologique

*Réalisée dans le cadre de l'observatoire
régional AB (ORAB) et de l'observatoire
régional installation-transmission.*

Décembre 2023



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Sommaire

1. Installations en AB avec la dotation jeune agriculteur (DJA) 2022
2. Installations en AB avec le prêt d'honneur (PH) 2022

1. Installations en AB avec la dotation jeune agriculteur (DJA) entre 2016 et 2022

Source des données : réseau des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine – Observatoire régional Installation et transmission : chiffres-clés 2022

Préambule : à savoir sur la Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) est une aide financière, engagée par l'Etat et l'Europe en France, pour les porteurs de projet à l'installation de 40 ans et moins et possédant la « capacité agricole ». L'harmonisation régionale de la Dotation Jeune Agriculteur à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, depuis le 10 mars 2017, se concrétise par l'attribution d'une DJA modulée en fonction de critères nationaux définis régionalement :

- « Hors cadre familial » : 4 dossiers sur 10 répondent aux critères.
- « Valeur ajoutée emploi » et « Agro-écologie » : plus de 8 dossiers sur 10 à chaque modulation.

Auxquels se rajoute la quatrième modulation depuis l'arrêt des prêts bonifiés:

- « Effort de reprise et de modernisation » : 8 dossiers sur 10 en moyenne répondent à cette modulation en Nouvelle-Aquitaine.

La DJA de base

Zones	Plaine	Défavorisée	Montagne
Montants de base	11 000 €	14 000 €	24 000 €

Les critères de modulation

Hors cadre familial (HCF)	Valeur Ajoutée et Emploi (VAE) : Soit 1 critère emploi, soit cumuler 2 autres critères	Agro-écologie (AE) : 1 critère
Définition nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emploi : +0,5 ETP • Production sous SIQO (Signe d'identification de la qualité ou de l'origine, hors AB) • Adhésion CUMA ou achat de matériel neuf en copropriété • Vente directe • Atelier de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture Biologique (maintien ou conversion) • Adhésion à un GIEE • Certification environnementale niveaux 2 et 3

Les taux et montants de modulation

Il n'y a pas de limite dans le cumul des modulations.

Modulations	HCF	VAE	AE	Effort de reprise et de modernisation
Taux	20 %	25 %	15 %	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 100 000 € et 250 000 € : forfait de 9 000 € • Au-delà de 250 000 € : forfait de 13 000 €

Exemple : un agriculteur éligible à la DJA, installé(e) en zone de montagne, avec un investissement de 150 000 €, répondant aux 3 autres modulations, bénéficiera d'une DJA de : 24 000 € * (100 % + 20 % + 25 % + 15 %) + 9000 € soit **47 400 €**.

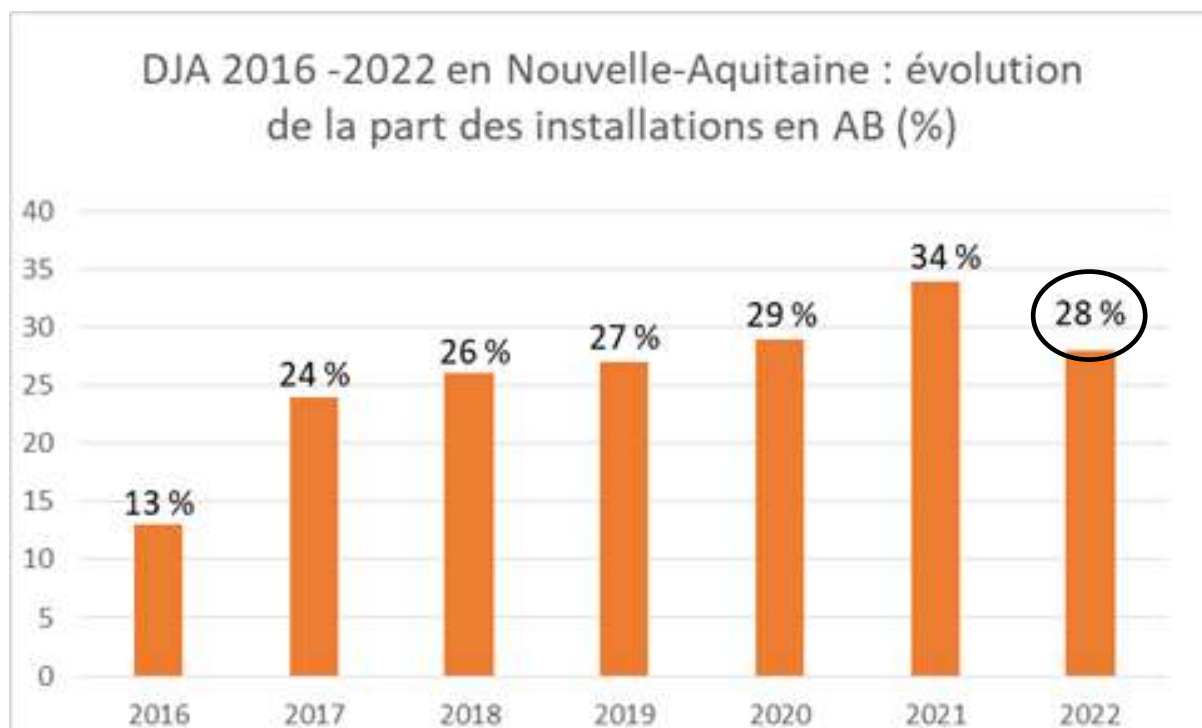
Entre 2016 et 2022 : évolution des installations en AB bénéficiant de la DJA

En moyenne

Entre 2016 et 2022, le nombre moyen de DJA sur la Nouvelle-Aquitaine est de 648. Sur cette même période, en moyenne **26 %** des installations avec DJA se réalisent en AB (tout ou partie).

Une évolution croissante jusqu'en 2021

Cette moyenne masque une évolution croissante de 2016 à 2021 : la part des installations en AB avec DJA passait de 13,3 % en 2016 à 34 % en 2021. En 2022, la part des installations en AB avec DJA repasse au niveau de 2020 à **28,5 %**.

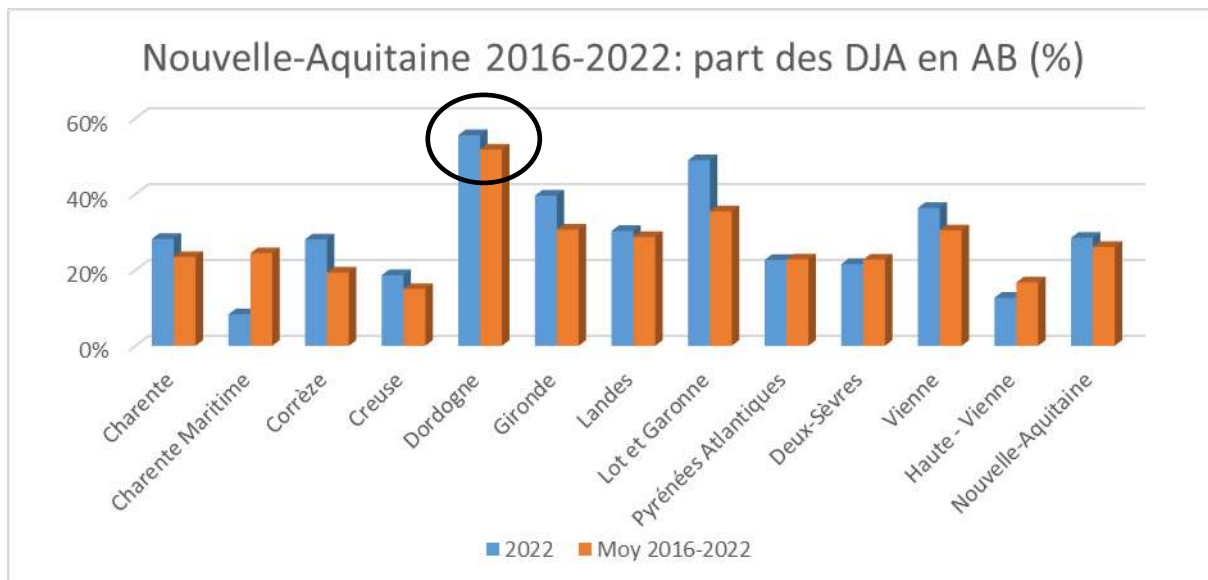


Evolution de la part des installations en AB avec DJA entre 2016 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine

N.B. En 2022, sur les **793** DJA passées en CDOA, 226 sont en AB, soit **28,5 %**.

Des disparités départementales

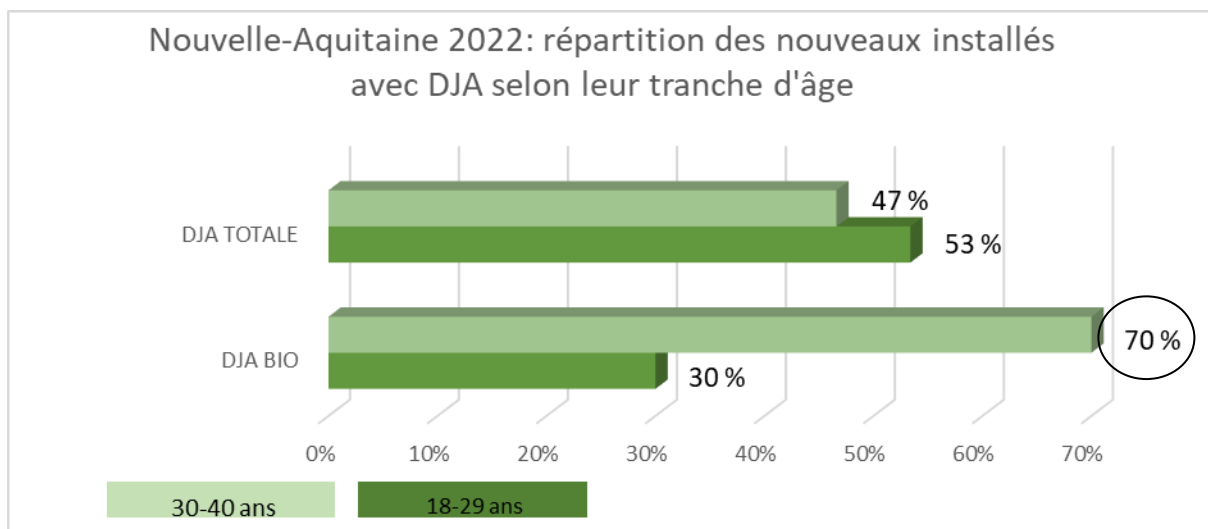
Cette moyenne régionale masque également des disparités départementales. Sur la période 2016-2022, c'est en **Dordogne** et en **Lot-et-Garonne** qu'est recensée la part la plus importante d'installations DJA en AB (respectivement **56 %** et **49 %** des DJA renseignées).



Part des installations en AB avec DJA (%) sur l'ensemble des installations DJA entre 2016 et 2022 (valeur 2022 et moyenne 2016-2022) par département en Nouvelle-Aquitaine

En 2022, les installations en AB avec DJA se réalisent particulièrement à partir de 30 ans

Les 3/4 de ceux qui s'installent avec la DJA et en production AB ont **entre 30 et 40 ans**. Cette part est significativement plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA.



Répartition des nouveaux installés avec DJA selon leur tranche d'âge en 2022 en Nouvelle-Aquitaine

La moyenne d'âge est de 32,5 ans chez les DJA Bio et de 29,2 ans sur l'ensemble des DJA en 2022.

En 2022, 4 installations sur 10 en AB avec DJA concernent une femme

La part des femmes qui s'installent avec la DJA et en production AB est en moyenne de **37 %** en 2022.

Cette part est en progression et est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA (30 %).

L'importance de la présence des femmes s'installant en production AB s'évalue également par un autre indicateur : **35 %** des femmes qui s'installent avec la DJA sont installées en production AB (contre 26 % des hommes qui s'installent avec la DJA).

	En 2022		
	Nombre de femmes	Ensemble	% de femmes
DJA TOT	234	793	30 %
DJA BIO	83	226	37 %
% DJA BIO	35 %	28 %	

En 2022, les 2/3 des installations en AB avec DJA concernent un « Hors Cadre Familial » (HCF)

La part des installations HCF avec la DJA et en production AB progresse. Elle est en moyenne de **66 %** en 2022 (65 % en 2021, 57 % en 2020 et 54 % en 2019).

Cette part est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA (41 %).

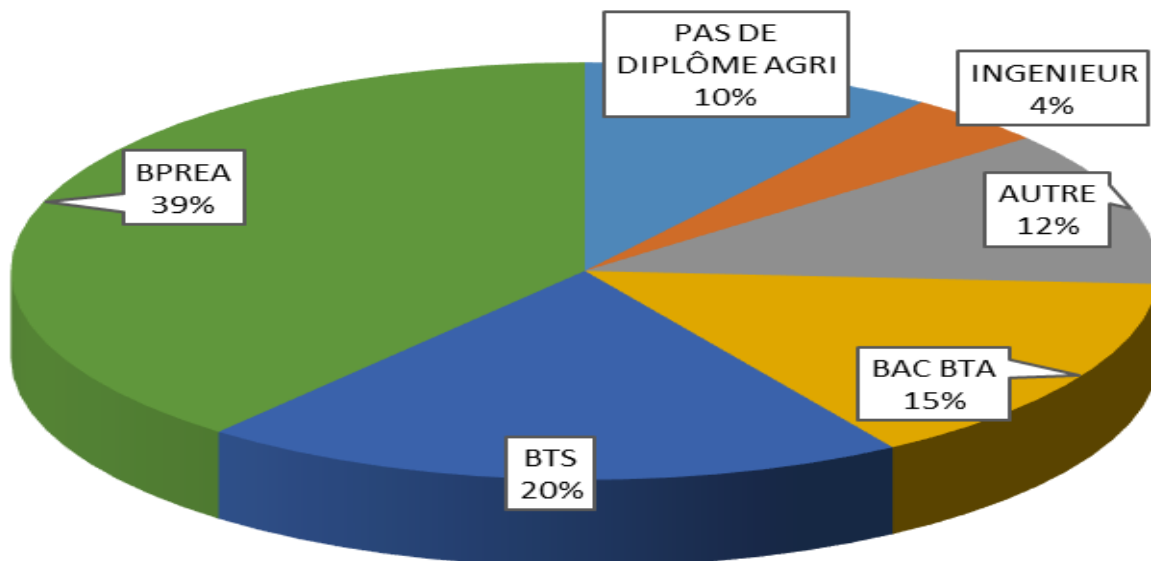
L'importance de la présence de HCF s'installant en production AB s'évalue également par un autre indicateur : **48 %** des HCF qui s'installent avec la DJA sont installées en production AB (contre 20 % des installations dans le cadre familial avec la DJA s'installent en AB).

	En 2022		
	Nombre de HCF	Ensemble*	% de HCF
DJA TOT	311	699	44 %
DJA BIO	149	225	66 %
% DJA BIO	48 %	32 %	

En 2022, 40 % des installés avec DJA en AB ont un BPREA

Le BPREA est une formation permettant d'obtenir un niveau de formation agricole équivalent au BAC agricole. Il est le moyen d'obtenir, en dehors de la formation initiale et en une année, la capacité agricole nécessaire à l'obtention de la DJA.

La part des nouveaux installés avec la DJA et en production AB ayant obtenu un BPREA est de **39 %** en moyenne en 2022 ; en progression par rapport à 2021 et 2020 (31 et 24%).



Répartition des nouveaux installés en AB avec DJA en 2022 en fonction de la formation agricole en Nouvelle-Aquitaine

En 2022, près de 6 installations sur 10 en AB avec DJA concernent une production végétale

3 fois sur 10, l'installation se réalise en maraîchage, puis en grandes cultures.

Sur l'ensemble des installations avec DJA la part des installations en production végétale s'élève à 63 %.

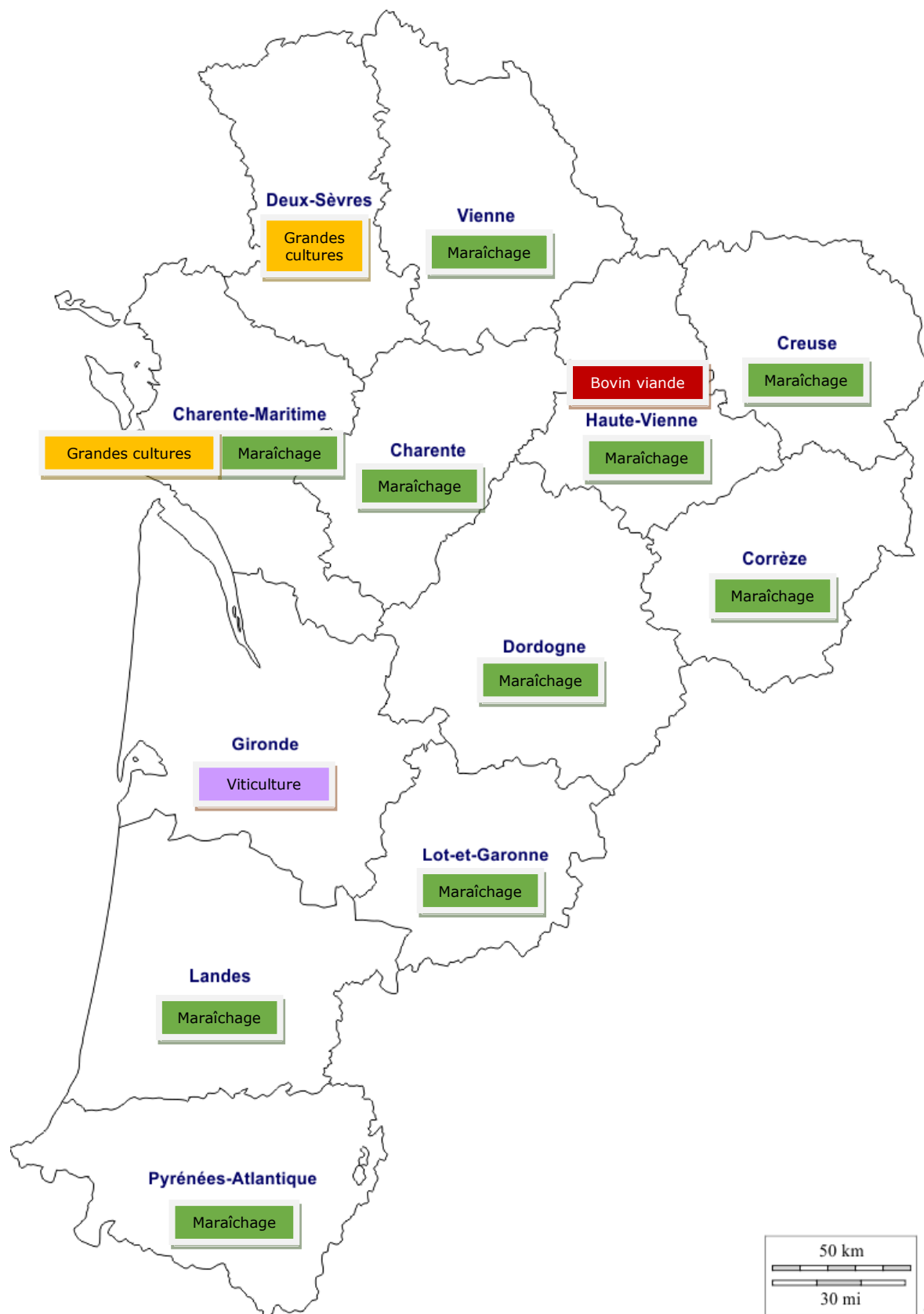
Productions animales	36 %
BOVINS VIANDE	7 %
OVINS	8 %
AVICULTURE	8 %
CAPRINS	5 %
APICULTURE	2 %
BOVINS LAIT	3 %
EQUINS	1 %

Productions végétales	63 %
MARAICHAGE	30 %
VITICULTURE	8 %
GRANDES CULTURES	11 %
ARBO	8 %
PPAM	6 %

Répartition (%) des installations en AB avec DJA selon la production principale en 2022 en Nouvelle-Aquitaine

Remarques

- 9 fois sur 10, les installations en maraîchage se réalisent en AB.
- Les installations en maraîchage AB sont présentes dans tous les départements. Elles sont dominantes dans 11 départements sur 12.
- 8 fois sur 10 les installations en maraîchage AB se réalisent par des HCF.
- Inversement, les installations en bovins viande et lait sont 6 fois sur 10 du ressort de CF (Cadre Familial).



Localisation par département des productions dominantes des installations en AB et avec la DJA en 2022.

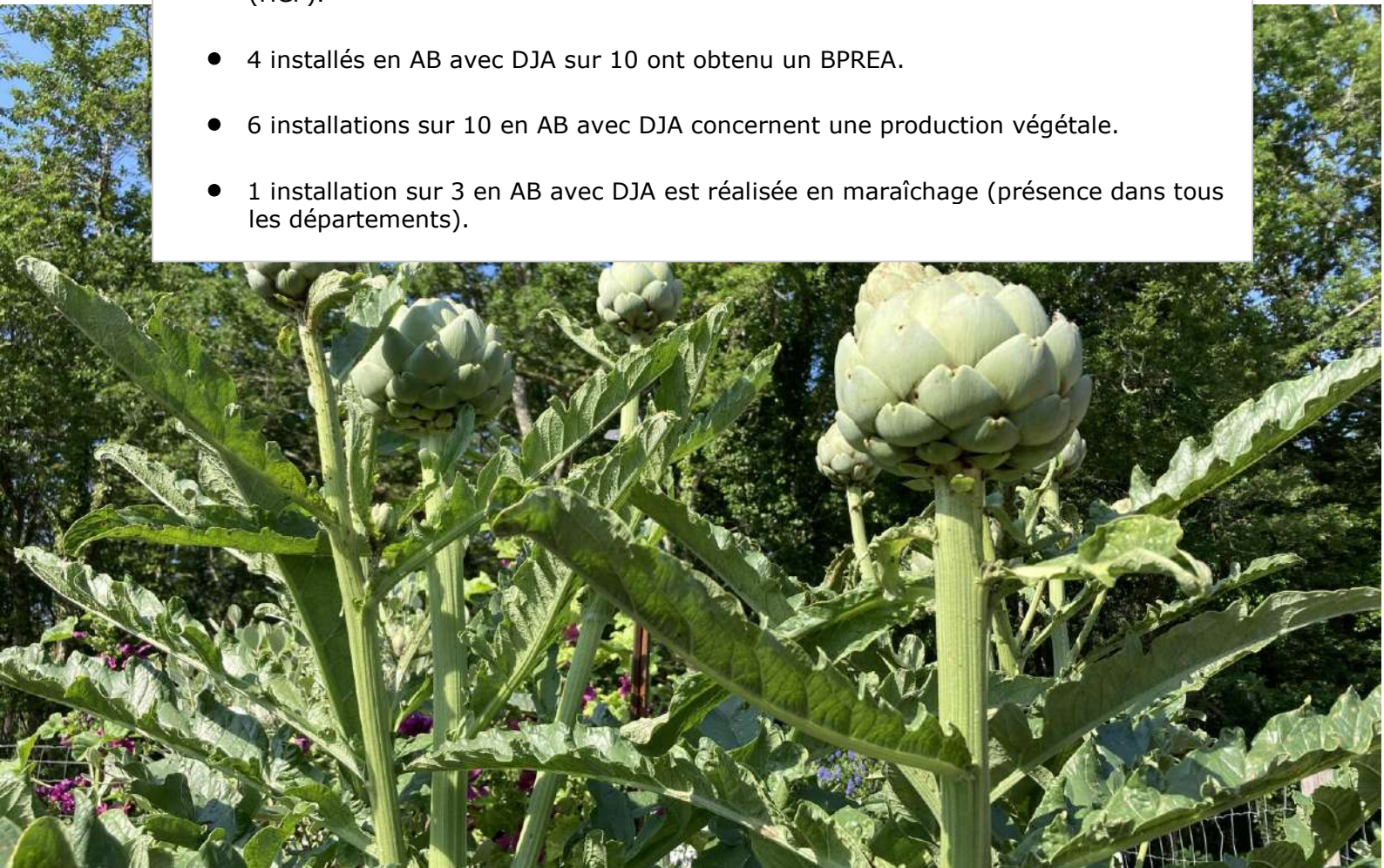


A retenir sur les installations en AB avec DJA en 2022

Entre 2016 et 2022, en moyenne 26 % des installations se réalisent en AB.

C'est en Dordogne et en Lot-et-Garonne que la part des installations en AB avec DJA est la plus importante (respectivement 56 % et 49 % en 2022)

- 7 fois sur 10 les installations en AB avec DJA se réalisent à partir de 30 ans.
- 4 installations sur 10 en AB avec DJA concernent une femme.
- Plus de 2 installations en AB avec DJA sur 3 concernent un « Hors Cadre Familial » (HCF).
- 4 installés en AB avec DJA sur 10 ont obtenu un BPREA.
- 6 installations sur 10 en AB avec DJA concernent une production végétale.
- 1 installation sur 3 en AB avec DJA est réalisée en maraîchage (présence dans tous les départements).



2. Installations en AB avec le prêt d'honneur (PH) en 2022

Source des données : initiative Nouvelle-Aquitaine – Observatoire régional Installation et transmission : chiffres-clés 2022

Préambule : à savoir sur le Prêt d'Honneur (PH)

Le prêt d'honneur est un fonds régional dédié aux porteurs de projets non éligibles à la DJA (critères d'âge et de capacité agricole). Il a pour objet d'attribuer un prêt d'honneur à **0 %** d'un montant de **5 000 à 20 000 €** d'une durée de **3 à 7 ans** avec une possibilité de différé de 3 à 9 mois. Initié en Dordogne, il est depuis 2017 accessible à tous les départements de Nouvelle-Aquitaine. Dès 2018, des porteurs de projets de tout le territoire ont eu un prêt d'honneur accordé.

En 2022, 22 % des installations bénéficiant du Prêt d'Honneur (PH) sont en AB

Entre 2021 et 2022, le nombre de prêt d'honneur accordé a diminué passant de 150 à 129. Les projets en AB ont en revanche progressés (+ 17 %) et passent de 24 à 28.

	PH	PH AB	% PH AB*
Tout mode de production confondue :			
Charente	7	2	29 %
Charente-Maritime	14	1	7 %
Corrèze	4		0 %
Creuse	7	4	57 %
Dordogne	46	12	27 %
Gironde	20	3	15 %
Landes	6	2	40 %
Lot-et-Garonne	11	2	18 %
Pyrénées-Atlantiques	10	2	22 %
Deux-Sèvres	1		0 %
Vienne	1		0 %
Haute-Vienne	2		0 %
Nouvelle-Aquitaine	129	28	22 %

Tout mode de production confondue :

Le montant moyen du PH accordé aux porteurs de projet en 2022 est de 17 539 € pour un montant moyen de plan de financement de 177 134 €.

Pour les projets en AB :

Le montant moyen du prêt est de **15 294 €** avec un montant moyen de plan de financement de **139 764 €**.

Répartition départementale des Prêts d'Honneur accordés en 2022 en Nouvelle-Aquitaine. Le % tient compte uniquement des renseignements sur le caractère BIO (22 % correspond à 28/126 PH renseignés sur le caractère BIO).

Les installations avec PH en AB se réalisent 8 fois sur 10 après 40 ans

4 fois sur 10 ceux qui s'installent avec le PH ont entre 41 et 60 ans. **En production AB**, cette caractéristique est beaucoup plus marquée ; elle s'élève à 8 cas sur 10.

	PH (%)	PH AB (%)
18 - 29 ans	22 %	9 %
30 - 40 ans	36 %	13 %
41 à 60 ans	41 %	78%

Répartition des nouveaux installés avec PH selon leur tranche d'âge en 2022 en Nouvelle-Aquitaine

L'âge moyen d'installation en AB est de **44,2 ans**. L'âge moyen pour l'ensemble des installations bénéficiant du PH est de 37,8 ans.

1 installation sur 5 avec PH en AB concerne une femme

En 2022, la part des femmes qui s'installent avec un PH et en production AB est de **21 %** (baisse par rapport à 2021 et 2020 : 25 % et 31,6 %).

Cette part est inférieure à celle observée sur l'ensemble des installations ayant bénéficié du prêt d'honneur, en moyenne 29,5 %.

	En 2022		
	Nombre de femmes	Ensemble	% de femmes
PH	38	129	29,5 %
PH BIO	6	28	21,4 %
% PH AB	15,8 %	21,7 %	

Répartition des nouveaux installés avec PH selon leur civilité en 2022 en Nouvelle-Aquitaine

8 installations sur 10 avec PH en AB sont réalisées par un « Hors Cadre Familial » (HCF)

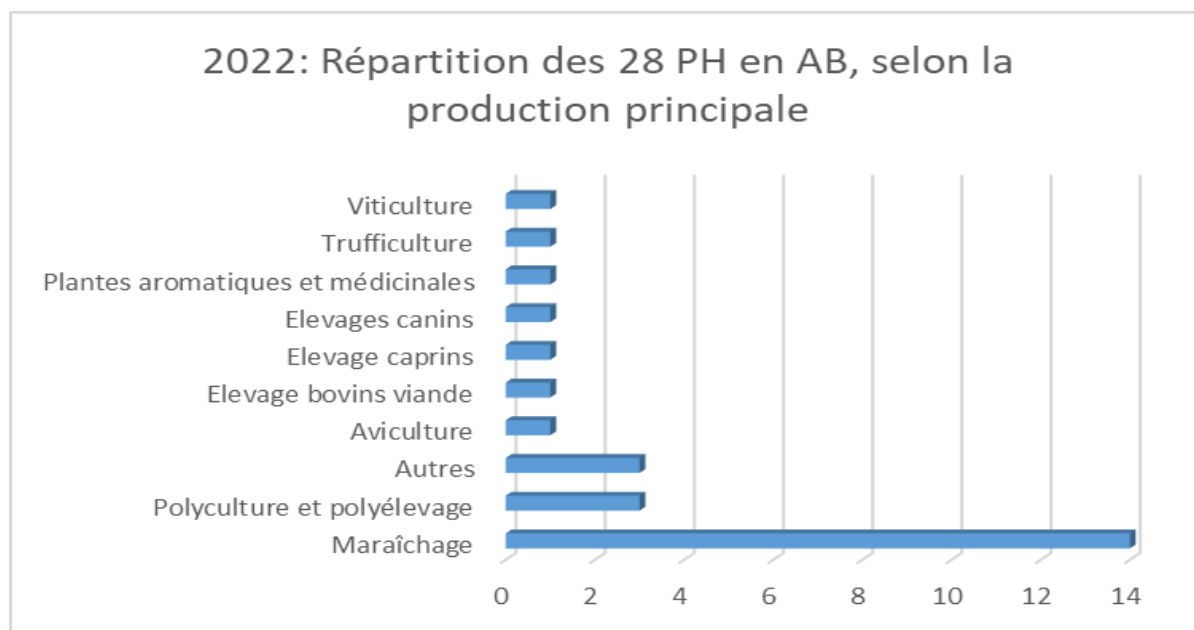
La part des installations HCF avec le PH et en production AB est de **82 %** en 2022. Cette part est plus marquée que celle observée sur l'ensemble des installations avec PH, en moyenne 78,5 %.

	En 2022		
	Nombre de HCF	Ensemble	% de HCF
PH	104	126	82,5 %
PH BIO	23	28	82,1 %
% PH AB	22,1 %	22,2 %	

Répartition des nouveaux installés avec PH selon le caractère « Cadre familial » en 2022 en Nouvelle-Aquitaine

1 installation sur 2 avec PH en AB concerne la production maraîchère

Les installations en AB avec un PH se réalisent en moyenne 1 fois sur 2 en production maraîchère (50 % soit 14 des 28 installations en AB avec PH). Cette part est plus importante que sur l'ensemble des PH (16 % soit 20 des 129 PH octroyés et renseignés sur la production en 2022). Ainsi, 7 fois sur 10 les installations avec PH et en production maraîchère se réalisent en AB.



Répartition du nombre d'installations avec PH selon la production principale et le mode de production en 2022 en Nouvelle-Aquitaine

A retenir sur les installations en AB avec PH en 2022

En 2022, en moyenne 22 % des installations bénéficiant du PH se réalisent en AB.

- Les installations en AB avec PH se réalisent 8 fois sur 10 entre 41 et 50 ans ; l'âge moyen est de 44,2 ans.
- 1 installation sur 5 en AB avec PH concerne une femme.
- 8 installations sur 10 en AB avec PH concernent un « Hors Cadre Familial » (HCF).
- 1 installation sur 2 en AB avec PH réalisée en production maraîchère



OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE
L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

EN NOUVELLE
-AQUITAINE



**Document réalisé par la
Chambre régionale d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine.**

Dans le cadre de l'ORAB Nouvelle-Aquitaine (Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique)

Dans le cadre de l'observatoire régional installation-transmission.

Données issues du réseau des Chambres départementales d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

Décembre 2023


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Crédits photos :
Page de couverture : CDA 24
Page 8 haut : CDA 19
Page 8 bas : CDA 24
Page 11 : CDA 16
Dernière page : CDA 64